



Présentation de la réforme
des aides en amont
audiovisuelles fiction

**Maison des auteurs
7 février 2024**





Les aides à l'élaboration et au développement

POURQUOI ?

Cette réforme des aides en amont de la production d'œuvres audiovisuelles dans tous les genres vise à répondre concrètement aux priorités stratégiques du CNC :

- **accompagner la prise de risque artistique et économique**
- **miser sur les talents**
- **soutenir notre souveraineté culturelle**
- **participer au rayonnement international de nos œuvres.**

Elle est le fruit d'une réflexion de longue date qui a mené à partager de nombreux constats avec les professionnels et en particulier les auteurs.

Le premier objectif est de mieux accompagner le risque de chaque maillon de la chaîne créative dans la phase durant laquelle tous les partenaires financiers ne sont pas encore associés au projet.

Un travail de lisibilité des aides et de clarification des parcours d'aides a également été mené, en cohérence avec les préconisations issues des travaux de la Revue générale des soutiens du CNC.



Les aides à l'élaboration et au développement

OBJECTIFS

- **Diversifier les genres, formats et publics** des programmes audiovisuels de fiction et d'animation
- **Favoriser le renouvellement de la création audiovisuelle, promouvoir la création originale**
- Accompagner des professionnels émergents et confirmés dans leur **prise de risque créative (auteurs et producteurs)**
- Accompagner des projets destinés à la télévision comme aux plateformes SVOD, que leur ambition soit **nationale ou internationale**

SELECTION

- **Aides sélectives** octroyées après avis de commissions de professionnels.
- **En fiction**, la commission est désormais divisée en **2 collèges**, l'un dédié à l'examen des aides aux auteurs, le second à celui des aides aux producteurs.
- **En animation**, c'est la même commission qui examine les différentes typologies de demandes, quels qu'en soient les bénéficiaires.



Fiction : aides au concept et à l'écriture

- **Bénéficiaires :** auteurs
- **Deux types d'aides :**
 - **concept :** pour consolider les bases d'un projet, généralement sériel
 - **écriture :** stade de maturité du projet plus important (synopsis obligatoire), pour aboutir à une présentation artistique susceptible de convaincre de 1ers partenaires
- **Conditions de présentation :**
 - Dossiers strictement anonymes
 - Pas de convention de développement avec un diffuseur
- **Montants forfaitaires :**
 - **7 500 €** pour le concept
 - **15 000 € à 30 000 €** selon le format pour l'écriture
- **Cumul des aides :**
 - Les aides au concept et à l'écriture sont cumulables entre elles dans le respect de leur chronologie.
 - Les aides au concept et à l'écriture ne sont cumulables ni avec l'aide à la coécriture de coproductions internationales (COCO-I) ni avec l'aide à la création de séries
- **Calendrier annuel :** 3 commissions/an



Fiction : aides au concept et à l'écriture

➤ Les conditions d'éligibilité :

- Au moins un des auteurs du projet doit justifier d'une expérience ou d'une formation artistique avérée

➤ Les éléments artistiques à fournir (16 pages maximum par dossier incluant la page de garde):

Pour le concept :

- Un dossier de maximum 16 pages (page de garde incluse)
- Une courte note d'intention
- Le concept : caractéristique du projet, arène, sujet, thématiques abordées
- Présentation des personnages principaux
- Aperçu de la structure et du contenu des épisodes

Pour l'écriture :

- Un dossier de maximum 16 pages (page de garde incluse)
- Une courte note d'intention
- Le concept : caractéristique du projet, arène, sujet, thématiques abordées
- Présentation des personnages principaux
- Aperçu de la structure et du contenu des épisodes
- Un synopsis détaillé ou éléments d'arches

Ces informations sont disponibles sur les dossiers de demande et guides d'accompagnement en ligne : [Fiction : aides à l'élaboration et au développement | CNC](#)



Fiction : aide à l'écriture avec collaborateur(s) (aménagement)

➤ Objectifs :

- Volonté de revoir les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement des projets pour que les **collaborations puissent intervenir plus tôt**, sur demande des auteurs ou de la commission, pour **solidifier les projets dès les 1ères étapes** sans attendre un développement trop avancé
- Réduire la charge administrative pour les auteurs en rémunérant directement le collaborateur via une fraction de l'aide accordée

➤ Bénéficiaires : auteurs

➤ Formats éligibles : séries de tous formats

➤ Conditions de présentation :

- Dossiers strictement anonymes (y compris pour les collaborateurs)
- Pas de convention de développement avec un diffuseur

➤ Montants forfaitaires : le collaborateur reçoit au moins un tiers de la subvention

- 15 000 € pour les séries de formats courts et séries digitales dont, le cas échéant, 5 000 € minimum pour le(s) collaborateur(s)
- 30 000 € pour les séries de plus de 26' par épisode dont, le cas échéant, 10 000 € minimum pour le(s) collaborateur(s)

➤ Cumul des aides :

- Les aides à l'écriture avec collaborateur(s) ne sont cumulables ni avec l'aide à la coécriture de coproductions internationales (COCO-I) ni avec l'aide à la création de séries

➤ Calendrier annuel : 3 commissions/an



Fiction : aide à l'écriture avec collaborateur(s) (aménagement)

➤ Les critères d'éligibilité :

- Concernant les auteurs : au moins un des auteurs doit justifier d'une expérience ou d'une formation artistique avérée
- Concernant les collaborateurs : au moins un des collaborateurs doit être le scénariste ou le réalisateur d'au moins 3 épisodes de la même saison d'une série ou d'au moins 5 épisodes de différentes saisons d'une même série ou de différentes séries (épisodes $\geq 26'$) diffusées sur un service de télévision ou un service de médias audiovisuels à la demande accessible en France au cours des dernières années précédant celle de la demande d'aide

➤ Éléments artistiques à fournir :

- Les mêmes que pour l'aide à l'écriture + **une note expliquant le cadre et les objectifs de la collaboration**

➤ Deux cas de figure :

- Le(s) auteur(s) présentent leur projet **directement** avec un/des collaborateur(s)
- La commission accorde une aide à l'écriture à un projet de série présenté sans collaborateur, **sous réserve** que le(s) auteur(s) revienne(nt), dans un délai de 6 mois, avec un collaborateur



Fiction : aide à la coécriture de coproductions internationales (COCO-I)

- **Bénéficiaires** : auteurs
- **Objectif** : Ecriture de séries de fiction (prise de vues réelles) ayant vocation à devenir de futures coproductions internationales. Financer la collaboration entre des auteurs de nationalités différentes pour un projet présenté en langue française d'envergure internationale.
- **Format éligible** : séries de plus de 26'
- Pas de contrat d'option ou de production ni de convention de développement avec un diffuseur
- Montant forfaitaire: **50 000 €**
- **Cumul des aides** : l'aide à la COCO-I n'est cumulable ni avec une aide au concept ou à l'écriture, avec ou sans collaborateur, ni avec une aide à la création de séries.





Fiction : aide à la coécriture de coproductions internationales (COCO-I)

➤ **Conditions de nationalité :**

- Au moins deux auteurs de nationalité différentes (européen et/ou francophone)
- La nationalité de chaque auteur doit faire partie de la liste des pays éligibles (cf. liste sur le site du CNC)

➤ **Critères d'éligibilité :**

- Formation ou expérience artistique avérées
- Au moins deux auteurs de nationalité différente doivent répondre à ces critères

➤ **Éléments artistiques à fournir (30 p. max):**

- Une bible initiale (concept, univers, personnages, éventuellement éléments de direction artistique)
- Éléments sur le développement narratif (synopsis, traitements, pitches, arches...) en fonction du stade de développement
- Les CV de l'équipe de création en français ou en anglais.
- Une note d'intention des auteurs



Fiction : aide à la création de séries de fiction

- **Bénéficiaires:** auteurs
- **Objectifs :** Accompagner les auteurs confirmés, déjà créateurs d'au moins une série de fiction, pour développer une nouvelle série et accroître ainsi la création de propriétés intellectuelles françaises
- Donner du temps et des moyens à des auteurs pour les libérer de la nécessité d'effectuer un travail de commande durant leur phase de création.
- Contribuer à la montée en compétences des créateurs de séries en les encourageant à envisager la création de séries sous un angle pluridisciplinaire : écriture, direction artistique, organisation de l'écriture, positionnement national/international, travaux de recherches/expertises, etc.
- **Montant forfaitaire :** 40 000 €
- **Modalités de présentation :**
 - 1 seule demande par an et pas plus de 3 aides sur 6 années consécutives
 - Formats éligibles: séries dont les épisodes durent au moins 26'.
 - Non cumulable avec une aide au concept ou à l'écriture



Fiction : aide à la création de séries (nouveau)

Création de série de fiction : critères d'éligibilité

- Avoir la qualité d'auteur-créateur d'au moins une série (épisodes $\geq 26'$) diffusée diffusée sur un service de télévision ou un service de médias audiovisuels à la demande accessible en France au cours des 5 dernières années précédant celle de la demande d'aide
- La qualité de « créateur » devra notamment être démontrée sur la base de **contrats de bibles** associés à une série diffusée.
- Avoir écrit ou réalisé au moins 3 épisodes de la **même saison d'une série** ou au moins 5 épisodes de **différentes saisons d'une même série ou de différentes séries** (épisodes $\geq 26'$) diffusées sur un service de télévision ou un service de médias audiovisuels à la demande accessible en France au cours des dernières années précédant celle de la demande d'aide
- En cas de pluralité d'auteurs, tous doivent répondre à ces critères d'éligibilité.



Fiction : aide à la création de séries (nouveau)

Les éléments artistiques attendus, à titre indicatif (30 pages max) :

- Une présentation détaillée du projet de série (arène, personnages, point de vue, format, genre, conflits, thème, moteur sériel)
- Une présentation des intentions sur la **direction artistique** de la série
- Une note détaillée présentant les **motivations du ou des auteurs du projet de série**, la **méthodologie de travail** envisagée, les **besoins** liés à la demande (documentation, consultations d'experts spécialisés, volonté de monter un atelier d'écriture, recherche de coauteurs, etc.) et les **partenaires** envisagés à terme
- Lorsque le projet de série est tiré d'une œuvre préexistante, une note détaillant les **partis pris d'adaptation**
- Lorsque le projet de série envisage une **dimension internationale**, une description des axes de travail prévus à cette fin (langue envisagée, pays partenaires, coauteurs internationaux, etc.).



Fiction: aide au développement (aménagements)

- Bénéficiaires: producteurs
- **Montant forfaitaire : 30 000 €**
- Cumulable avec l'aide sélective à la préparation dont le plafond est de 100 K€
- Un premier versement au bénéfice de l'auteur correspondant généralement à la première échéance prévue au contrat (option, cession) liant auteurs et producteurs doit être **justifié au moment du dépôt**
- Minimum **80% de dépenses créatives**
- **Suppression de l'obligation d'avoir été lauréat d'au moins une des aides à l'écriture en fiction**
- La version dialoguée du pilote n'est plus obligatoire pour déposer une demande : un synopsis détaillé et des éléments d'arches suffisent le cas échéant.
- Les sociétés disposant d'un compte automatique au cours de l'année civile en cours ne peuvent pas solliciter cette aide
- **3 demandes par an tout genre confondu** (fiction, animation, documentaire) et **2 demandes par session** maximum



Déposer un dossier

L'équipe vous accompagne :

- En cas d'hésitation sur le type d'aide qui correspond le mieux à votre projet
- En cas de doute sur votre éligibilité en tant qu'auteur : envoyez votre CV détaillé en amont du dépôt
- Pour des conseils sur l'élaboration du dossier artistique
- Pour toute question relative aux aides en amont audiovisuelles – fiction



Recevoir une aide du CNC en tant qu'auteur

- Déclarer une aide du CNC en tant qu'auteur :
 - Les différentes aides perçues en tant qu'auteur constituent un **bénéfice imposable au titre des bénéfices non commerciaux (BNC)**
 - Une [page du site du CNC](#) vous donne les principales informations



Contacts

Claire Plé

Chargée de mission

claire.ple@cnc.fr

01 44 34 35 97

Violette Borel

Assistante-gestionnaire

violette.borel@cnc.fr

01 44 34 34 46

Tiffany Fontaine

Assistante-gestionnaire

tiffany.fontaine@cnc.fr

01 44 34 35 44

Cheffe de service du soutien à la fiction et à l'animation :

alice.delalande@cnc.fr